

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

Département du Puy-de-Dôme

Délibération 2023/03/04

Nombre de conseillers en exercice : 13	L'an deux mille vingt-trois, Le 4 avril
Présents : 9	Le Conseil Municipal
Votants : 11	Dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire,
Abstentions : 0	En mairie de MONTAIGUT LE BLANC, sous la Présidence de
Contre : 0	Madame Marie-Pierre AMOUROUX, adjointe
Pour : 11	Date convocation du Conseil : 28 mars 2023 Date d'affichage : 28 mars 2023

PRESENTS : Julien GUILLAUME, Marie-Pierre AMOUROUX, Maurice LEVET, Karine CHAMBEAUD, Rémi CHOLLEY, Jérémie JACQUART, Christelle MONIER, Marilyne NAMYST, Philippe MOUGEL

POUVOIRS : Michel SAUVADET a donné procuration à Jérémie JACQUART
Fabienne BEAUGER donne procuration à Julien GUILLAUME

ABSENTS : Karine BOURDE, Laurent RETAILLEAU, Julien GUILLAUME

Rémi CHOLLEY est élu secrétaire de séance

OBJET : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DIRECTES POUR 2023

Le maire présente à l'assemblée les taux de référence et le montant des ressources fiscales attendu, communiqués par les services fiscaux pour l'exercice 2023.

Le taux de taxe foncière bâtie est fixé à **42.80 %** pour produits attendus : **285 433 €**
Le taux de la taxe foncière non bâtie est fixé à **64.40 %** pour un produit attendu de **24 665 €**
Le taux de la taxe d'habitation est de 13.89 % pour un produit attendu de 20 358 €
Il précise que le taux de taxe foncière reste lié à celui de la taxe d'habitation.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal DECIDE à l'unanimité de maintenir en **2023** les mêmes taux d'imposition soit :

- **42.80 %** pour la taxe foncière bâtie
- **64.40 %** pour la taxe foncière non bâtie
- **13.89 %** pour la taxe d'habitation

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION DE MEME DATE ET DE MEME OBJET.

Fait à Montaigut le Blanc le 24 avril 2023,
Copie conforme à l'original,
Au registre sont les signatures.



Le Maire,